



COMMUNE DE  
**CHASTRE**

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et du CPAS,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion publique annuelle commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale organisée, en application des articles 26 bis § 5 de la Loi organique des CPAS et L-1122-11 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Celle-ci aura lieu le **mercredi 19 décembre 2007 à 19 h 30, dans la salle de projection, Domaine de Chastre, 2 route de Gembloux à 1450 Chastre.**

**ORDRE DU JOUR**

Rapport sur l'ensemble des synergies existant et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale et relatif également aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune.

Par ordonnance :

Le Secrétaire du CPAS,

  
B. CORIN

La Présidente du CPAS,

  
E. DASTREVELLE

Le Secrétaire communal,

  
Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

  
C. JOSSART